

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphano DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 27/1202 :

Affectation du résultat 2022 - Budget principal et budgets annexes

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphane (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de Séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Accuse de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1202-DE
Date de transmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°27/1202 : Affectation du résultat 2022 - Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Le Maire rappelle que l'arrêté des comptes de la Ville pour l'exercice 2022 a permis de dégager les résultats suivants :

- Budget principal :

- résultat brut de fonctionnement :	+ 19 498 675.58 €.
- résultat brut d'investissement :	- 3 692 768.08 €.
- résultat net d'investissement :	- 10 899 175.10 €

- Budget annexe des pompes funèbres :

- résultat brut de fonctionnement :	+ 10 026.03 €.
- résultat brut d'investissement :	sans objet.
- résultat net d'investissement :	sans objet.

- Budget annexe du port :

- résultat brut de fonctionnement :	+ 394 468.05 €.
- résultat brut d'investissement :	+ 1 274 504.46 €.
- résultat net d'investissement :	+ 113 464.60 €

Sur proposition du Président de Séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat 2022 comme suit :

- Budget principal :

- résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	8 498 675.58 €.
- excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	11 000 000.00 €.
Total :	19 498 675.58 €.
- résultat d'investissement reporté (D 001):	3 692 768.08 €.

- Budget annexe des pompes funèbres :

- résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	10 026.03 €.
- excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	sans objet.
Total :	10 026.03 €.
- résultat d'investissement reporté :	sans objet.

- Budget annexe du port :

- résultat de fonctionnement reporté (R 002):	394 468.05 €.
- excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	0.00 €.
Total :	394 468.05 €.
- résultat d'investissement reporté (R 001):	1 274 504.46 €.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1202-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023